



Wallonie



Service public
de Wallonie

DEPARTEMENT DE LA GESTION ET
DES FINANCES DES POUVOIRS
LOCAUX

**DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES**

Avenue G. Bovesse, 100
B-5100 Namur
Tél. : 081 32 37 67
Fax : 081 32 37 80

**A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
les Présidents de CPAS et des Collèges
provinciaux**

Pour information :

**A Mesdames et Messieurs les Directeurs
généraux et financiers et les Receveurs
régionaux des communes, CPAS et Provinces**

Vos réf. : /
Nos réf. : SPW/O50102/RF2017/347
Annexe(s) : /

Votre contact : Pauline MASCIA – 081 32 73 07 – pauline.mascia@spw.wallonie.be
Directeur : Laurent BOSQUILLON – 081 32 37 67 – laurent.bosquillon@spw.wallonie.be

**Objet : Planification, pour l'exercice 2018, des envois relatifs aux reportings
financiers dans le cadre de la mise en œuvre des règles européennes en matière de
gouvernance budgétaire (SEC 2010, ...).**

Namur, le **15 JAN. 2018**

Mesdames, Messieurs,

Tout comme cela a été le cas ces dernières années, j'ai le plaisir de vous communiquer le calendrier des échéances dans le cadre de la transmission des informations budgétaires et comptables à mon Administration afin de respecter les règles européennes en matière de gouvernance budgétaire (SEC 2010,...).

Je profite de la présente pour vous communiquer, dans les grandes lignes, l'état du solde SEC des pouvoirs locaux wallons apparaissant dans la publication d'octobre dernier de l'Institut des Comptes nationaux (ICN) relative aux comptes 2016 des administrations publiques.

Le solde SEC des comptes 2016 de l'ensemble des pouvoirs locaux de la Région wallonne a été calculé à 341 millions d'euros, soit en amélioration de 635 millions d'euros par rapport au solde des comptes 2015 (-294 millions d'euros). Ce solde se ventile comme suit :

- Solde SEC 2016 des communes : 273 millions d'euros (soit + 476 millions d'euros par rapport aux comptes 2015),
- Solde SEC 2016 des CPAS : - 36 millions d'euros (soit + 36 millions d'euros par rapport aux comptes 2015),
- Solde SEC 2016 des provinces : 39 millions d'euros (soit + 15 millions d'euros par rapport aux comptes 2015) et
- Solde SEC 2016 des autres entités consolidées dans le périmètre des administrations publiques locales (RCA, intercommunales, ASBL,...): 66 millions d'euros (soit + 108 millions d'euros par rapport aux comptes 2015).



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE

DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Avenue Gouverneur Bovesse 100, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : 081 32 72 11 • Fax : 081 32 37 80

Je souhaite également insister, cette année encore, sur l'importance de l'envoi de ces données, et sur l'effort que je vous demande de poursuivre tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif.

Vous le savez, la Wallonie a réalisé d'importants efforts en matière de reportings ces dernières années, à l'exception de 2016 qui fut un moins bon millésime que les précédents.

Ainsi dans sa dernière publication des comptes des administrations publiques belges en octobre dernier, l'ICN relevait que le taux de couverture des pouvoirs locaux belges était toujours en augmentation significative par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution renvoie toutefois à des réalités différentes entre les Régions.

En effet, si le taux de couverture du reporting 2017 est en nette amélioration pour les communes wallonnes (de 89,8% à 91,7%), ce qui n'est pas le cas pour les CPAS (de 82,6% à 83%), les pouvoirs locaux wallons restent bons derniers par rapport à leurs voisins flamands (93,1% et 93,7% respectivement pour les communes et CPAS) et bruxellois (100% et 98% respectivement pour les communes et CPAS).

Le problème de la fiabilité des données budgétaires reprises dans les comptes provisoires à transmettre pour le 15 février de chaque exercice persiste également et l'on constate toujours des différences parfois importantes au niveau de certaines recettes et dépenses :

- recettes fiscales pour les communes : additionnels IPP/PI et taxes locales ;
- recettes de transfert venant d'autres niveaux de pouvoirs : compensations fiscales, subsides d'investissements pour les communes et dotation communale, subventions APE-ACS, récupération RIS pour les CPAS ;
- recettes liés à des dividendes des intercommunales et des régies pour les communes ;
- dépenses de personnel liées au 4^{ème} trimestre pour les communes et les CPAS ;
- dépenses de subventions courantes ou en capital vers d'autres structures pour les communes ;
- dépenses d'investissements pour les communes et les CPAS ;
- dépenses liées aux remboursements des prêts pour les communes et les CPAS.

Ces variations entre les comptes provisoires et les comptes définitifs génèrent de fortes différences entre les soldes SEC calculés en mars et en septembre de chaque année et pourraient amener EUROSTAT à remettre en cause la fiabilité du solde SEC des pouvoirs locaux wallons calculé au départ des comptes provisoires.

Je vous demande dès lors de veiller à ce qu'un maximum de droits constatés et d'imputations soient comptabilisés dans le compte provisoire 2017 que vous allez transmettre à mon administration pour le 15 février 2018 au plus tard.

Par ailleurs, je souhaite à nouveau attirer votre attention sur les deux décrets-programmes votés le 21 décembre 2016 par le Parlement de Wallonie¹. Ces derniers sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et modifient des articles du CDLD et de la loi organique

¹ Décret-programme du 21/12/2016 portant des mesures diverses liées au budget pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (MB du 29/12/2016, pages 91172 à 91175). Il concerne les modifications de la loi organique des CPAS. Décret-programme du 21/12/2016 portant sur des mesures diverses liées au budget (MB du 29/12/2016, pages 91137 à 91148). Il concerne les modifications du CDLD.

des CPAS afin d'asseoir le principe de transmission des fichiers SIC selon le calendrier défini par la présente circulaire qui se calque sur les contingences européennes.

Ces deux décrets fixent les concepts de

- projet de budget initial des dépenses et des recettes de l'exercice N (anciennement appelé budget provisoire) qui doit être arrêté par le collège communal, le collège provincial ou le bureau permanent et transmis au plus tard le 1^{er} octobre N-1 par fichier SIC ;
- budget initial définitif des dépenses et des recettes de l'exercice N qui doit être arrêté par le conseil communal, le conseil provincial ou le conseil de l'action sociale pour le 31 décembre N-1 au plus tard et transmis par fichier SIC au plus tard le 15 janvier N ;
- compte budgétaire provisoire de l'exercice N qui doit être arrêté par le collège communal, le collège provincial ou le bureau permanent et transmis au plus tard le 15 février N+1 sous le format d'un fichier SIC ;
- de comptes annuels de l'exercice N qui doivent être arrêtés par le conseil communal, le conseil provincial ou le conseil de l'action sociale et transmis sous le format d'un fichier SIC pour le 1^{er} juin N+1 au plus tard.

Ceci implique donc que, même si le Gouvernement wallon n'exerce plus la tutelle sur les budgets et les comptes des CPAS, ceux-ci doivent être transmis par fichier SIC à la Région wallonne, Direction générale des Pouvoirs locaux et de l'Action sociale, dans les délais indiqués.

Vous trouverez ci-après le tableau reprenant les délais des reportings :

Documents à transmettre	Canal de transmission	Date limite de transmission
Budget initial définitif 2018	Via fichiers SIC	15 janvier 2018
Comptes provisoires 2017	Via fichiers SIC	15 février 2018
Exécution budget 4ème trimestre 2017 (6-Packs)	Via fichiers SIC	16 mars 2018
Comptes définitifs 2017	Via fichiers SIC	15 juin 2018
Exécution budget 1er trimestre 2018 (6-Packs)	Via fichiers SIC	15 juin 2018
Garanties bancaires (ramené à un seul reporting par an) → circulaire à suivre	A déterminer	22 juin 2018
Partenariats publics privés 2017 (ramené à un seul reporting par an) → circulaire à suivre	Via formulaire en ligne disponible à partir du 8 mai 2018	22 juin 2018
Exécution budget 2ème trimestre 2018 (6-Packs)	Via fichiers SIC	14 septembre 2018
Budget initial provisoire 2019	Via fichiers SIC	1 ^{er} octobre 2018
Exécution budget 3ème trimestre 2018 (6-Packs)	Via fichiers SIC	14 décembre 2018

Comme en 2017, les reportings concernant les garanties bancaires et les partenariats public-privé (PPP) sont avancés au mois de juin et il n'y a plus qu'un seul reporting concernant les PPP au lieu de deux précédemment.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

**La Ministre des Pouvoirs locaux,
du Logement et des Infrastructures
sportives**



Valérie DE BUE